

CR PUUSP CS 20.10.20 - physique.

Le président a présenté les informations importantes.

La situation sanitaire se dégrade, particulièrement dans le Grand-Est. Des tests rapides étaient possibles sur site à ce moment-là. La jauge à 50% dans les amphithéâtres et TD était en place. Le télétravail était annoncé pour la semaine suivante. Impossibilité de faire des conférences et les missions étaient encore possibles. Les thèses sont soutenues avec présence partielle, masques et pas de public. L'objectif étant de maintenir au maximum les enseignements.

Concernant la campagne de prolongation des contrats doctoraux, 575 dossiers ont été reçus ainsi que 50 CDD recherche. 180 thèses ont été prolongées, 15 ATER et 22 Post-doc et CDD recherche, ainsi que 50 thèses prolongées sur LUE. La prolongation moyenne est de 3 mois env.

La LP(P)R est actuellement au Sénat, commission mixte à venir pour vote de la loi fin novembre. [Elle a depuis été rendu pire encore par une alliance de LRM et LR au sénat et à l'assemblée nationale].

Les modalités de partage de l'augmentation du préciput ANR ont été fixés à 25% gestionnaire, 5% UR et 10 % pour la politique de site. La LP(P)R promet une revalorisation pour certaines des carrières, ne dit pas comment le rééquilibrage entre recherche sur projet et fonds récurrents pourrait avoir lieu, et introduit de nouveaux statuts en dehors de ceux de la fonction publique.

Le président a rappelé l'espoir que le budget de l'ANR soit doublé dès l'année prochaine, avec des perspectives de taux de succès à 20% (!!).

Un plan de rénovation de bâtiment est en cours dans le cadre du plan de relance.

Le CPER devrait rester en standby jusqu'aux élections départementales et régionales (2021)

La Région devrait faire évoluer son soutien à la recherche (disparition possible du FRCR par exemple).

La campagne Honoris Causa 2021 est toujours en cours.

L'établissement met en place une nouvelle procédure de profilage de poste à composante/priorité recherche forte. Il s'agit d'identifier des thématiques permettant d'attirer d'excellents enseignants-chercheurs. Deux supports de postes seront utilisés à cette fin par an. Les pôles tourneront chaque année en fonction des priorités des profils.

Nous sommes intervenus pour demander des informations sur l'avancement des enquêtes concernant les cas de harcèlement dans l'établissement. L'enquête administrative a été prolongée et le président prévoit une communication à son terme. Nous continuerons de suivre cette question. Nous avons également rappelé la séquence tragique que vivait l'enseignement tout entier suite à l'attentat perpétré contre Samuel Paty afin que cet événement ne soit pas oublié dans ce conseil.

Pour la préparation du prochain contrat quinquennal (2023-2027) les unités pouvaient annoncer leur volonté quant à l'évolution de leur périmètre. L'établissement a mandaté Benoît Grasser comme chargé de mission sur la question. La moitié des directeurs d'unité va être remplacée. 6 pôles proposent des modifications de leur périmètre, dont 3 unités qui souhaiteraient passer UMR. Les unités concernées vont présenter leur projet les 10 et 20 novembre. Le CCOSL sera sollicité pour s'exprimer sur les modifications. Nous rappelons que les laboratoires sont maintenant validés au niveau de l'établissement et plus au niveau du ministère. Nous notons

aussi que si les EPST partenaires ont tous vocation à s'exprimer sur les modifications de périmètre qui les concernent, la priorisation de leur participation au processus plutôt que le CS dans la gestion des autres unités est étonnant. La liste des unités qui seront présentées pour évaluation sera transmise au 1er décembre 2020.

Le point suivant avait trait aux modalités d'attribution de la PEDR 2021 (évaluation, taux, critères d'attribution). Un groupe de Travail avait réfléchi afin de trouver une solution au problème récurrent des critères actuels. Depuis la création de l'UL, l'Université fait appel aux CNU qui classent en A (20%) B (30 %) C (50%) au sein des sections. Les résultats sont traités de manière brute, sans distinction de grade ou de classe. Le risque est d'avoir une bonne année beaucoup de collègues recevant la prime, ce qui implique une augmentation du budget correspondant. L'objectif était de travailler avec une ligne budgétaire fixe. Cela implique de rentrer à nouveau dans les critères pour avoir une modulation en fonction du nombre de réussites tous les ans. Comme peu de choses sont comparables dans tout cela, le plus simple est soit de donner une prime équivalente à tout le monde, ce qui n'est pas acceptable pour les tenants de l'excellence*, soit de ne toucher à rien comme nous le faisons jusqu'à présent. Après une fort longue discussion qui a mis en avant l'impossibilité de faire émerger des critères justes, des votes ayants conduit à des critères contradictoires, le conseil a décidé de revenir en arrière et de reconduire les modalités jusque-là utilisées.

La création d'une filiale interne à l'Université a été présentée. Le projet part d'une expérience permettant la collaboration entre un laboratoire et des entreprises. Cette question est importante en ce qu'elle toucherait à l'activité de personnels BIATSS d'une part et parce qu'elle explicite la relation contractuelle entre laboratoires de recherche et entreprises. Les retours d'expériences semblent positifs, cependant, nous nous sommes étonnés de la volonté de généralisation à toute l'université sur un modèle unique. La notion même de service est très dépendante des disciplines. L'organisation d'un colloque n'a pas le même sens dans tous les pôles scientifiques. La volonté d'avoir un prestataire pour cela ne répond pas à tous les besoins. La motivation semble être la volonté de capter des financements, de pallier les manques de personnels par de l'emploi semi-privé et de permettre aux entreprises de communiquer avec la recherche académique. L'argument selon lequel les entreprises préféreraient discuter avec des structures de type entreprise plutôt que l'Université semble important. Si nous rejoignons les constats, la solution que propose cette filiale ne répond pas aux attentes de la recherche. Le conseil a voté Contre par 10 voix et 6 Pour (10 abstentions).

Nous avons eu une présentation du bilan de la SATT SAYENS qui contenait beaucoup de termes comme *market pull* et *scale up*. La SATT ne prévoit pas d'évolution de son modèle et attend des financements au travers du PIA4. Cela nous semble étonnant parce que les rapports préparatoires à la LP(P)R pointaient plusieurs difficultés structurelles avec l'organisation des SATT.

Nous sommes revenus sur les rapports d'étape des unités de recherche GREEN, IDEA, LCP-A2MC, LISEC et LOTERR. La MSH a présenté son rapport d'étape. Le personnel vient de déménager pour s'installer rue Baron Louis. Plusieurs projets sont en cours, en particulier dans la structuration des grands projets dans le secteur SHS (CPER, Centhor, science ouverte...). Le CNRS a manifesté son enthousiasme à ce que la MSH porte le CPER pour les SHS. La situation se clarifie sur le rôle de la MSH, et les modes de financements doivent encore être précisés.

Nous avons validé le précédent compte rendu du CS, validé la nomination du nouveau directeur du laboratoire LCPME, la proposition de création de l'Équipe-Projet Commune (EPC) Inria-CNRS-UL « Processus Aléatoires Spatio-

Temporels et Applications » (PASTA), ainsi que les conventions internationales.

Une question diverse avait été posé sur la langue à utiliser pour la rédaction du bilan des unités de recherche, au moins pour avoir des rapports homogènes au sein d'un même pôle. Les éléments de cadrage arriveront.